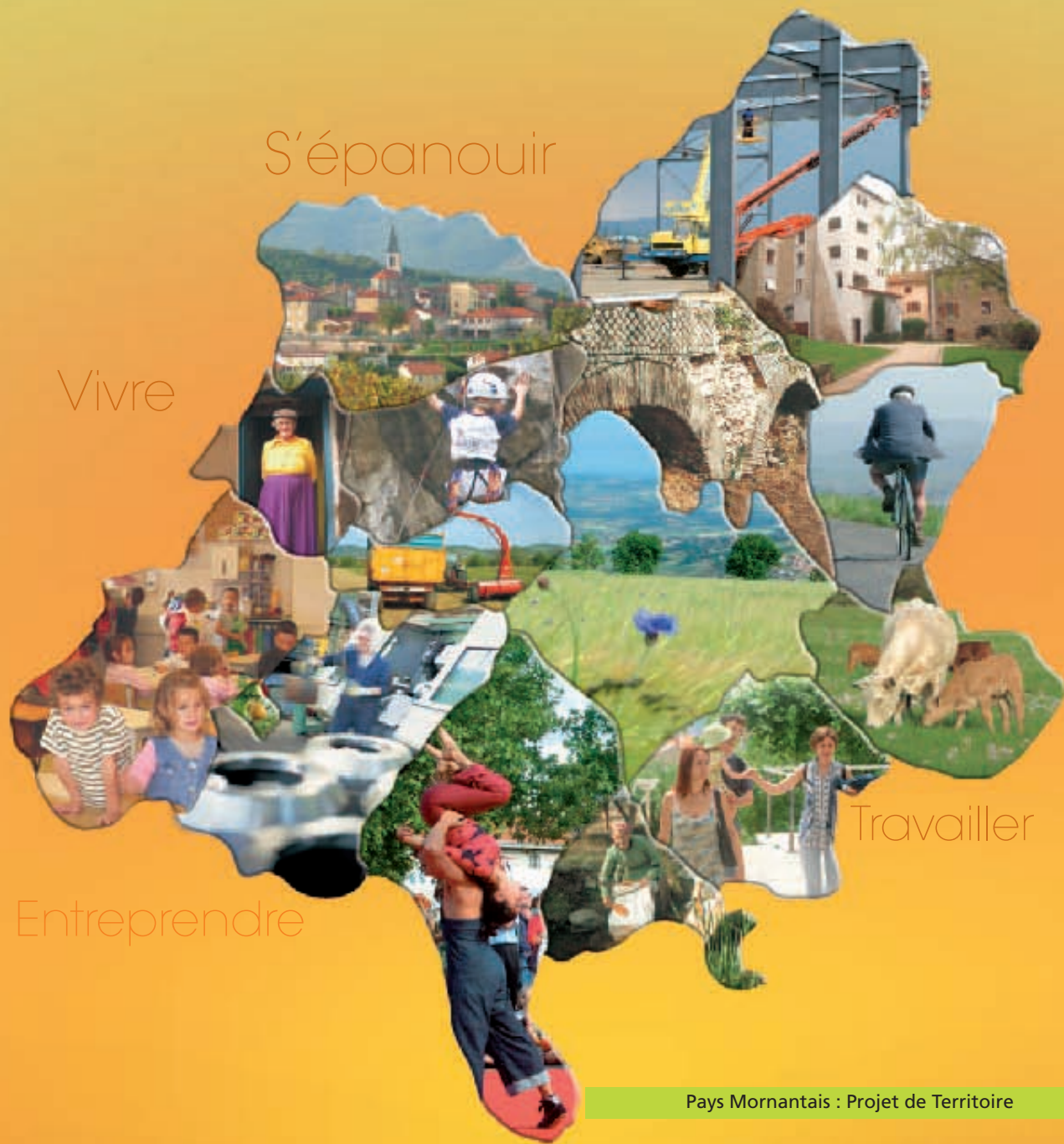


UN TERRITOIRE

Communauté
de Communes
du Pays
Mornantais

OIRE

en Mouvement



Passeport

pour un avenir
réfléchi

Sommaire

Vivre et s'épanouir

Services, équipements, commerces	p 4
Habitat, démographie, urbanisation	p 8
Déplacement et mobilité	p 12
Environnement et cadre de vie	p 14

Travailler et entreprendre

Acteurs et activités économique	p 18
Emploi	p 20
Agriculture	p 21

Décider ensemble

Démarches extras territoriales	p 22
--------------------------------	------

S'affirmer durablement

Pays Mornantais : identité et évolution	p 26
---	------

GUIDE DE LECTURE POUR CHAQUE THEMATIQUE

- Deux parties : l'une consacrée au **DIAGNOSTIC**, l'autre aux **OBJECTIFS/ACTIONS** ;
- **Développement durable** : un pictogramme signale une action qui contribue plus particulièrement au développement durable du Pays Mornantais, d'un point de vue social, économique ou écologique. Dans ce document, nous interprétons le concept de développement durable comme une interaction entre les dimensions économiques, écologiques et sociales du territoire. Il s'agit de promouvoir une approche transversale des projets.



Boîtes à outils

- Elles centralisent par thématique, les dispositifs nécessaires à la réalisation des actions



16 COMMUNES, UN TERRITOIRE

Chassagny • Chaussan • Mornant • Orléanas • Riverie • Rontalon • Saint-Andéol-He-Château
Saint-André-la-Côte • Sainte-Catherine • Saint-Didier-sous-Riverie • Saint-Jean-de-Touslas
Saint-Laurent-d'Agny • Saint-Maurice-sur-Dargoire • Saint-Sorlin • Soucieu en Jarrest • Taluyers



Notre territoire du Pays Mornantais ne s'est formé ni par hasard ni sous la contrainte d'une décision administrative.

Notre territoire s'est façonné avec le temps, par la force d'une géographie exigeante, avec ses hommes, ses femmes et leur vie quotidienne faite de commerce, de marchés, d'élevage, de cultures, d'artisanat et aussi de fêtes de village, de vie associative et de souvenirs communs d'écoliers.

Ces liens naturels qui ont prospéré bien au delà des frontières traditionnelles des bourgs et des clochers, ont créé un sentiment d'appartenance à un groupe, à un pays.

De l'Ager Gofiasensis, structure administrative des premiers siècles de notre ère, à la Communauté de Communes du Pays Mornantais, en passant par le Sivom de Mornant, la volonté d'organiser ce territoire en un lieu de solidarité, de rencontres et d'échanges a été continue.

Le Pays Mornantais, riche de son histoire, est largement ouvert sur ses proches voisins des vallées, des monts, des coteaux et aussi de la puissante agglomération lyonnaise. C'est un espace de vie dynamique où le désir d'entreprendre est tenace et la qualité de vie privilégiée.

Au terme d'une vaste réflexion, d'un travail d'analyse, de recherche et de prospective réunissant élus, partenaires et techniciens, notre Communauté de Communes a décidé de formaliser un projet pour ce territoire.

Ce document s'appuie sur un état des lieux objectif et propose la mise en œuvre d'un ensemble de prescriptions et d'actions visant à assurer un développement raisonné, harmonieux et durable.

C'est un travail de fond qui aura contribué, une nouvelle fois, à renforcer la forte identité que notre territoire a su se forger au fil des ans.

C'est aussi un message qui s'inscrit dans le temps, qui interpelle les générations avec le souci majeur que le Pays Mornantais demeure pour tous un endroit où il fait bon vivre.

Alain Estrade
Président de la Communauté de Communes
du Pays Mornantais



Services équipements Commerces

Equipements, commerces et services jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social et confortent l'attractivité des communes. L'accroissement de la population et son vieillissement créent de nouveaux besoins auxquels il convient de nous adapter en développant et en harmonisant nos services et nos équipements communaux et intercommunaux. Nous alimenterons ainsi un véritable réservoir d'opportunités tant pour les entreprises, que pour les habitants.

Une offre de services satisfaisante, qui contribue à l'attractivité du territoire

C'est à Mornant, commune la plus peuplée du territoire que l'offre de services, commerces et équipements est la plus complète. Néanmoins, sous l'effet de la péri-urbanisation, ce contexte gagne la frange Est du Pays Mornantais : Orliénas, Taluyers et plus particulièrement Soucieu en Jarrest.

Dans le secteur privé marchand

En proie à une forte évasion commerciale (73 % en alimentaire, 96 % en non alimentaire), le commerce de proximité n'est pas toujours bien armé face à une population urbaine plus exigeante, ce qui induit de nouvelles tendances :

- une demande spécifique, basée sur un besoin de proximité, d'authenticité et de qualité, se développe avec l'attrait des produits du terroir qui tiennent une place particulière dans l'offre alimentaire. On recense en 2006, 11 marchés hebdomadaires répartis sur 9 villages. La supérette de Mornant et les points de vente collectifs de St Andréol le Château (Uniforme) et de St Laurent d'Agnay (SICOLY) ont un pouvoir attractif fort ;
- en plein essor, salons de beauté, banques, restaurants, agences immobilières ou d'assurances tendent à se substituer au commerce traditionnel ;
- les services à la personne et aux entreprises se développent et représentent 23 % de l'ensemble des services.

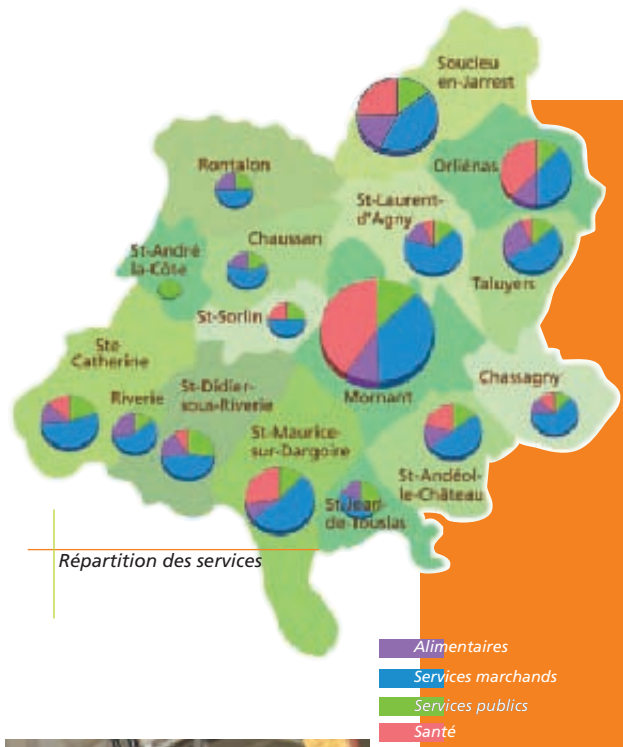
Dans le secteur médical ou social

Services aux personnes âgées :

- Portage des repas et Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) créé en 2004 par l'AMAD⁽¹⁾ ;
- Aide au maintien à domicile : AMAD⁽¹⁾ (personnes âgées) et ADMR⁽²⁾ (tout public) ;
- Maisons de retraite : à Mornant et à St Sorlin (La Christinière) ;

Etablissements et services médico-sociaux :

Centres d'aide par le travail ou maisons spécialisées pour les personnes handicapées, associations intervillages d'aide à domicile, etc., accueillent toute l'année un public très ciblé sur notre territoire et génèrent de nombreux emplois. Notons le Centre Médical Germaine Revel à St Maurice sur Dargoire et la maison d'accueil spécialisée Soleil à Soucieu en Jarrest.



Maison de retraite de Mornant



Le commerce ambulant dans les petits villages permet de maintenir des services de proximité pour tous

Cabinets médicaux et infirmières :

Si les services de base sont assurés par les professionnels libéraux, le nombre de médecins généralistes est tout juste suffisant et, à l'exception d'un ophtalmologue à St Andéol le Château, il n'existe aucun autre médecin spécialiste.

Dans le secteur public non marchand

De leur côté, les communes, le réseau associatif et les services ou équipements intercommunaux permettent de répondre aux besoins sociaux et culturels du plus grand nombre (personnes âgées, jeunesse, petite enfance, etc.) quel que soit leur lieu de résidence : portage de repas à domicile, haltes garderies et RAMI⁽³⁾, centres de loisirs, piscine, Espace Emploi, Bureau d'Information Jeunesse, Espace Culturel.

Equipements sportifs et culturels :

La plupart des communes sont équipées en bibliothèques, salles des fêtes et de sport ;

Les habitants du territoire bénéficient depuis 12 ans d'une salle de cinéma et de spectacles ;

En revanche, la piscine intercommunale ne répond plus aux besoins de la population actuelle qui a plus que doublé depuis sa création en 1975.

Services associatifs :

Avec 420 associations recensées en Pays Mornantais, nous bénéficions d'une vie culturelle et sportive, riche et dynamique. Dans le domaine humanitaire (banque alimentaire, SOS famille, etc.) et social (aide au maintien à domicile, halte-garderies, centres de loisirs, etc.), l'ampleur des responsabilités, les normes contraignantes et le professionnalisme requis, entraînent une certaine démotivation des bénévoles. Notre Service Intercommunal aux Associations contribue à les soulager par la gestion de leurs payes et par un accompagnement dans le domaine complexe de la législation.

Education :

Sur le plan éducatif, nos écoles et collèges (Soucieu en Jarrest et Mornant) sont en adéquation avec la demande locale.

Réseaux :

Les habitations sont bien desservies par les réseaux d'électricité, d'eau potable et d'assainissement, mais ceux-ci sont vieillissants. Par ailleurs, les réseaux de confort, gaz et haut débit sont loin d'irriguer nos 16 communes.

Relais Assistantes
Maternelles Itinérant
(RAMI)

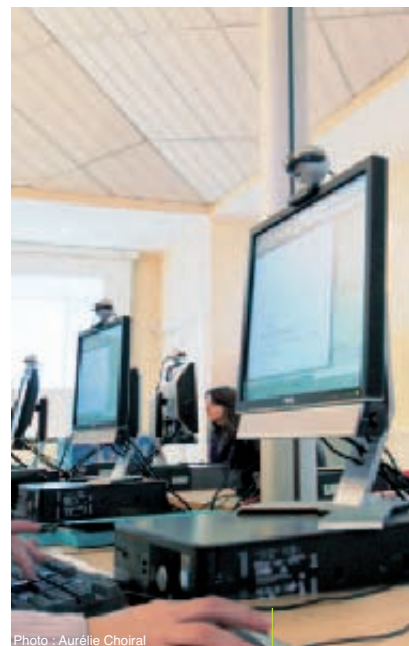


Photo : Aurélie Choiral

Salle multimédia à l'Espace
Emploi (Mornant)

Salle des fêtes de Chassagny





NOS OBJECTIFS, NOS ACTIONS

Développer des services adaptés aux évolutions de la société

Améliorer le niveau d'équipements et de services par :

- la poursuite de notre effort de mutualisation et de professionnalisation des services intercommunaux, en nous adaptant aux demandes nouvelles des ménages, au vieillissement de la population et à ses besoins ;
- l'entretien et l'amélioration qualitative des services et équipements existants, notamment le futur centre aquatique avec un objectif d'aménagement HQE⁽⁴⁾ ;
- le soutien aux partenariats associatifs, particulièrement avec le monde agricole pour l'entretien de l'espace rural et de la qualité des paysages.

Renforcer la proximité par :

- une meilleure structuration de l'accès aux services : schémas de services publics sur le périmètre du SCOT⁽⁵⁾ ;
- l'implantation de nouveaux commerces et services marchands, dont les services à la personne, en centres-bourgs ou dans leur continuité ;



- un soutien aux productions locales et à leur commercialisation sur place pour limiter les déplacements et l'évasion commerciale en alimentaire ;

- le maintien et la poursuite de la territorialisation des équipements et services communaux : RAMI⁽³⁾, services enfance, jeunesse, personnes âgées, etc.

Améliorer et généraliser l'utilisation de l'outil Internet via :

- une coopération avec les concessionnaires pour que l'ensemble du territoire soit couvert par le haut débit ;
- le développement de formations et l'accompagnement des usagers aux services en ligne, notamment dans le cadre de la FOAD⁽⁶⁾ ;
- la réalisation d'un espace e-administration sur le site Internet intercommunal pour toutes démarches : demande d'extraits d'acte d'état-civil, réservation de places de spectacles, etc.

Renforcer la communication via le site Internet intercommunal



Soutenir le développement du secteur médico-social pour les personnes âgées par :

- la mise en place d'un accueil de jour en complément de l'accueil temporaire des personnes âgées actuellement conduit par l'AMAD⁽¹⁾ ;
- l'implantation d'EPAHD⁽⁷⁾ ;
- le développement des services d'urgence par la création d'une maison médicale d'urgence, nécessaire sur l'Ouest Lyonnais, avec un projet possible dans les locaux MDR⁽⁸⁾ de Soucieu en Jarrest ;
- le renforcement de l'activité des CCAS⁽⁹⁾ et la création d'un CIAS⁽¹⁰⁾ ;
- la création d'un nouvel établissement pour personnes âgées et d'un habitat adapté au maintien à domicile s'appuyant sur le schéma gérontologique départemental qui pourrait s'envisager ;
- la poursuite des travaux de réflexion de la coordination gérontologique ;
- le rapprochement avec le Conseil Général pour la mise en place d'un CLIC⁽¹¹⁾.



Piscine intercommunale

Boîte à outils

- Coordination gérontologique
- Technologie de l'Information et de la Communication (TIC)
- Schémas de services publics sur le périmètre du SCOT

Commercialisation des productions locales sur place : ici, point de vente collectif de St Andéol le Château



Consolider le village dans ses fonctions économiques et sociales

Maintenir et développer les services et les commerces par :

- un soutien aux actions collectives et individuelles et la mise en place d'ORC⁽¹²⁾ ;

Implanter des équipements nouveaux et soutenir l'installation de services marchands à la personne

- points multiservices, etc.

Préserver les marchés existants tout en les réadaptant aux besoins de la population (horaires, qualité, etc.) ;

Impliquer la population dans la vie des villages et utiliser les réservoirs de bénévoles (jeunes retraités) ;

Favoriser la mixité des fonctions dans les villages par :

- des dispositions dans les PLU⁽¹³⁾ pour éviter en centres-bourgs la transformation des rez-de-chaussées en logements ;
- l'institution d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel, les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux sont soumises au droit de préemption ;
- la mise en œuvre d'une politique de réserves foncières (PLU⁽¹³⁾) sous forme de greffes urbaines pour permettre l'implantation de moyennes surfaces (< 300 m² de surface de vente).



Préserver les marchés existants

Point multiservices à Chassagny



Boîte à outils

- ORC
- PLU
- Réservoir de bénévoles

Développer les opérations mutualisées

Améliorer la coordination et la répartition des services et des équipements

en renforçant le fonctionnement du couple communes/COPAMO :

- travaux de partenariat entre services communaux et intercommunaux pour une meilleure coordination technique : mutualisation des expériences, des compétences (intranet) et du matériel ;
- aider l'utilisateur à identifier le bon interlocuteur.

Privilégier une logique territoriale et technique équilibrée par :

un fonctionnement des services et des équipements à la population en réseaux de villages favorisant :

- un meilleur ratio coût-efficacité par l'harmonisation du périscolaire, du prêt de matériel, etc. et une plus grande accessibilité via une logique de transport interne avec un rayonnement sur plusieurs communes.

Boîte à outils

- Tandem Communes et COPAMO
- Réseaux de villages

LEXIQUE

- (1) - AMAD : Association d'Aide et de Maintien à Domicile du Pays Mornantais
- (2) - ADMR : Association d'Aide en Milieu Rural
- (3) - RAMI : Relais Assistantes Maternelles Itinérant
- (4) - HQE : Haute Qualité Environnementale
- (5) - SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
- (6) - FOAD : Formation Ouverte à Distance
- (7) - EPAHD : Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes
- (8) - MDR : Maison du Rhône
- (9) - CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- (10) - CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
- (11) - CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination
- (12) - ORC : Opération de Revitalisation du Commerce
- (13) - PLU : Plan Local d'Urbanisme





Habitat démographie Urbanisation

Le développement de l'urbanisation des 30 dernières années, a fait prendre conscience de la fragilité de l'équilibre du Pays Mornantais. Cette tendance à la périurbanisation impose de nouvelles orientations d'aménagement. Ces dernières visent à prendre des mesures pour préserver l'identité de nos villages, autant que pour répondre aux besoins d'accueil des nouvelles populations dans un cadre de vie attractif.

Doublement de la population en 30 ans

Une urbanisation forte et majoritairement pavillonnaire

Le territoire connaît un fort taux d'évolution de sa population (2,1%/an entre 1990 et 1999). Les communes s'efforcent d'assimiler ces populations nouvelles avec plus ou moins de facilité. Avec une densité de 149 habitants au Km² (moyenne nationale 110 hab/Km²), les besoins en services et équipements se multiplient : entreprises, personnes âgées, enfants, etc.

L'étalement de l'urbanisation de ces 20 dernières années, avec une prépondérance du pavillonnaire, comporte des risques de mitage du territoire et surtout de consommation d'espace menaçant son équilibre. Les logements de type collectif restent minoritaires (12% de l'habitat) mais le développement actuel pour les logements groupés amorce très certainement un retournement de tendance.

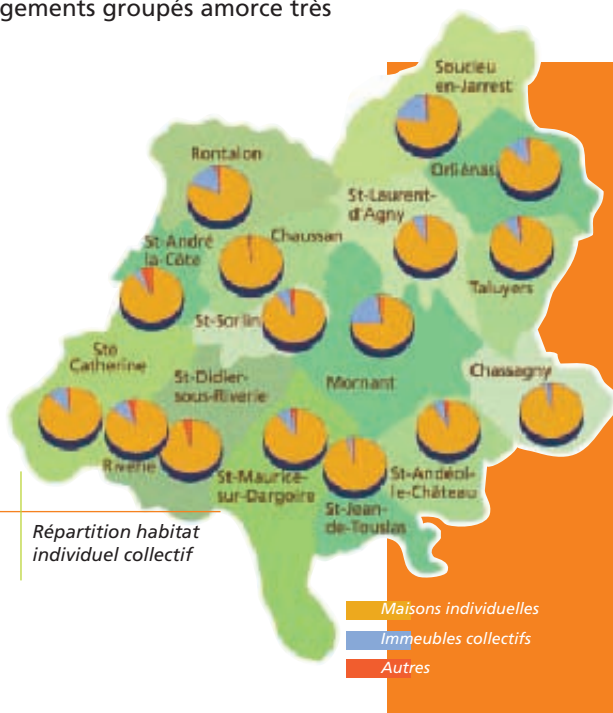
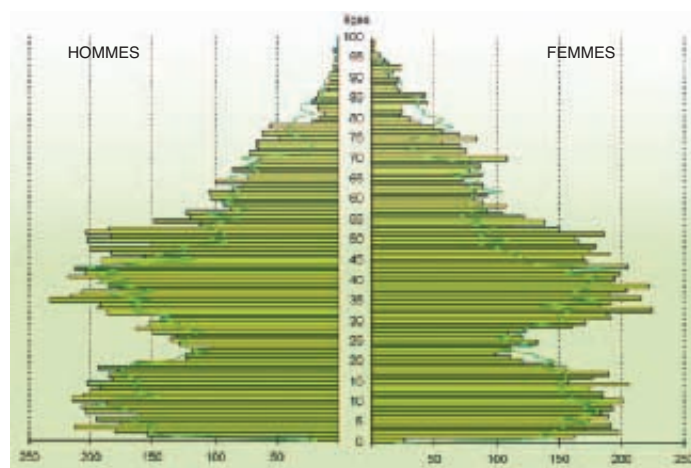
Une carence en logements

Jeunes et familles à bas salaires, principales victimes

La pénurie des logements en général, associée à la forte hausse du prix du foncier rend l'accès à la propriété difficile depuis 10 ans, surtout pour les familles à revenus modestes, et notamment, les jeunes ménages. La problématique est la même sur le marché locatif. Avec 1 offre pour 14 demandes, le prix des loyers flambe !

Les OPAH⁽¹⁾ de 1990/94 et de 2000/02 ont permis d'améliorer le confort de l'habitat locatif. Les initiatives communales en cours vont permettre d'augmenter de 50% le nombre de logements sociaux. Pourtant, ceux-ci restent trop peu nombreux : 2,8% seulement de locations HLM pour 16% en Rhône-Alpes. Notons aussi que l'évolution des modes de vie (décohabitation) génère des besoins supplémentaires en petits logements de type T2, T3, non satisfaits.

Une pyramide des âges déséquilibrée



Répartition habitat individuel collectif

Maisons individuelles
Immeubles collectifs
Autres

Une population vieillissante malgré un sureffectif des moins de 20 ans

Conséquence directe de la pression foncière, les 25/30 ans désertent le territoire, faute de logements accessibles. Les nouveaux arrivants, dont les enfants ont en général plus de 10 ans, sont déjà bien installés dans la vie, d'où la prédominance de la tranche des 35/59 ans. Quant aux ménages qui étaient venus, dans les années 80, rajeunir la population, ils atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite.



NOS OBJECTIFS, NOS ACTIONS

Maîtriser l'évolution démographique et limiter l'étalement urbain

Rééquilibrer la pyramide des âges et conserver un solde naturel positif

en répondant aux besoins des nouvelles populations en matière d'équipements, de services et de logements ;

Maîtriser l'accroissement démographique sur l'ensemble du territoire autour de 1,9 % par an

Appliquer le concept de village densifié

en le traduisant dans les documents de planification (PLU⁽²⁾ & SCOT⁽³⁾) où seront prévues :

- des extensions urbaines mesurées et maîtrisées, avec une ouverture à l'urbanisation échelonnée dans le temps ;
- l'implantation de constructions groupées ou en petits collectifs ;
- l'utilisation des réserves d'urbanisation dans les "dents creuses".

en utilisant des outils opérationnels :

- ZAC⁽⁴⁾ et ZAD⁽⁵⁾ pour piloter les programmes de construction de logements ;
- EPFL⁽⁶⁾ pour gérer la problématique du foncier nécessaire à ces opérations.

en coordonnant les interventions des acteurs par :

- la mise en place d'une commission de coordination des politiques d'urbanisme entre communes ;
- la compatibilité des PLU⁽²⁾ avec le SCOT⁽³⁾ et le PLH⁽⁷⁾.

Boîte à outils

- Au niveau communal :
PLU, ZAC, ZAD
- Au niveau intercommunal :
Commission de coordination des PLU
- Au niveau intercommunautaire :
EPFL : outil de l'intervention foncière
Observatoire du foncier et de l'immobilier
SCOT : document de planification



Rivierie



Chaussan





NOS OBJECTIFS, NOS ACTIONS

Repenser l'habitat

Il s'agit pour nous de créer, dans les 10 années à venir, un habitat fonctionnel de qualité et adapté aux besoins des populations que nous accueillerons, dans un souci de mixité intergénérationnelle et sociale.

Améliorer la qualité de vie en secteur résidentiel

en encourageant de nouvelles formes d'habitat conciliant qualité et densité par :

- l'utilisation de la norme HQE⁽⁸⁾ pour les constructions publiques et privées ;
- la promotion des énergies renouvelables pour le logement.

en prévoyant dans les PLU⁽²⁾ des espaces de respiration par :

- l'aménagement de places, de placettes, de jardins publics, de parcs, etc.

en confortant l'identité rurale, visuelle et culturelle, de nos villages par :

- le choix d'une ligne de mobilier urbain caractéristique du territoire ;
- l'utilisation d'espèces végétales et de matériaux locaux.

Boîte à outils

- PLU

- Privilégier le concept de la maison économe

qui utilise l'environnement, l'orientation des constructions, les grandes baies vitrées, des matériaux de la région, le chauffage solaire ou géothermique (HQE).



Mixité habitat et commerces à St Andéol le Château

Favoriser la mixité fonctionnelle

en maintenant le commerce en centre-bourg par :

- l'interdiction du changement de destination des locaux commerciaux ;

en développant des hameaux d'entreprises et des services à proximité immédiate des bourgs.

en favorisant la mixité fonctionnelle des constructions (habitat et travail en un même lieu) par :

- l'attribution d'une bonification de COS⁽⁹⁾ pour les projets intégrant cette mixité.



Placette à Orléans

Diversifier l'offre de logements pour favoriser la mixité sociale et permettre un parcours résidentiel complet

en traduisant dans nos PLU⁽²⁾ cette diversification par :

- des zones pour la construction de logements collectifs et de logements groupés ;
- la limitation des secteurs dédiés aux seuls logements pavillonnaires.

en augmentant notre parc de logements sociaux par :

- l'inscription dans les PLU⁽²⁾ d'emplacements réservés aux logements sociaux ;



- la fixation d'un objectif quantitatif de création de logements sociaux dans le PLH⁽⁷⁾ ;

- la sensibilisation des propriétaires à l'importance d'atteindre une offre équilibrée de logements.

en militant pour l'adaptation des logements :

- aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- à la demande des jeunes ménages.

en agissant pour résorber l'habitat insalubre par :

- la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation.

en facilitant l'accès à la propriété et notamment, la primo-accession.

en accompagnant les initiatives sur l'habitat intergénérationnel par :

- la création de programmes de logements adaptés à la fois aux jeunes ménages et aux personnes âgées.



Habitat social à St Jean de Touslas



Boîte à outils

- Niveau communal
 - PLU
 - Variation du COS pour favoriser la mixité des fonctions ;
 - Création d'emplacements réservés pour accueillir du logement social.
- Niveau intercommunal :
 - PLH
 - Opérations de réhabilitation des logements : aide aux propriétaires ;

Habitat collectif et individuel groupé à Mornant

LEXIQUE

- (1) - OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- (2) - PLU : Plan Local d'Urbanisme
- (3) - SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
- (4) - ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
- (5) - ZAD : Zone d'Aménagement Différé
- (6) - EPFL : Etablissement Public Foncier Local
- (7) - PLH : Plan Local de l'Habitat
- (8) - HQE : Haute Qualité Environnementale
- (9) - COS : Coefficient d'Occupation des Sols



Déplacements & Mobilité

Les axes routiers du Pays Mornantais sont utilisés par un nombre toujours plus important de véhicules, et massivement pour les déplacements domicile-travail en voiture. L'insuffisance de solutions alternatives à la voiture aggrave cette situation. Pour y remédier, il nous paraît indispensable de privilégier un renforcement des moyens de transports avec en particulier, un développement et une meilleure coordination des transports en commun. Nous souhaitons également encourager la multi-fonctionnalité de la route, notamment en adaptant nos aménagements aux modes de déplacement doux.

Un trafic massif dû à une carence de modes de transports alternatifs

Très mal desservi par les transports en commun, le Pays Mornantais subit un trafic de plus en plus accru, généré par les poids lourds et les déplacements massifs domicile-travail.

En effet, 82% des ménages locaux utilisent journalièrement leur véhicule pour se rendre au travail à Lyon, et nombreux sont les habitants des Monts du Lyonnais qui empruntent nos routes pour les mêmes raisons. Nos voies structurantes ne sont pas adaptées en terme de sécurité, et la traversée de nos villages devient dangereuse. A cela, il faut ajouter la menace de deux projets autoroutiers qui pèse sur l'équilibre de notre territoire.



NOS OBJECTIFS, NOS ACTIONS

Faciliter la mobilité interne

Qualifier et sécuriser les axes structurants (RD 42, RD 30, RD 25, RD2)

- par des limitations de vitesse et des déviations de centres-bourgs ;
- en aménageant des passages (piétons, cyclistes, tracteurs) pour traverser la D42 ;
- en aménageant les carrefours dangereux ou saturés (7 chemins, Bellevue, etc.).

Développer la multifonctionnalité des voies

- en aménageant des sur-largeurs sur les voies majeures pour transports en commun, vélos, tracteurs, etc. ;
- en réfléchissant à des itinéraires de transports en commun en site propre et à la réalisation d'une gare routière à Mornant ;
- en créant des réserves foncières pour la réalisation de ces aménagements ;
- par un maillage de véloroute intercommunal relié à des plans cyclables communaux.

Améliorer l'offre et l'accès aux équipements

- par des systèmes de navettes et des voies cyclables sécurisées ;
- en renforçant les liaisons piétonnes, dans et entre les villages ;
- en encourageant les expériences de pédibus.



Gérer le flux extérieur et offrir des solutions alternatives de liaisons



Les alternatives au "tout auto"

- *le train* : militer pour la ligne voyageurs Givors/Brignais, le rabattement vers les gares et la remise à niveau de la ligne Brignais/Gorge de Loup, etc. ;
- *le bus* : travailler avec les AOT (Autorité Organisatrice des Transports) pour renforcer la desserte, la coordination car-train, les navettes de rabattement, et optimiser ces investissements lourds ;
- *le transport collectif à la demande* : Conseil Général ou associations pour faciliter la mobilité des personnes âgées ;
- le co-voiturage ;

S'opposer aux projets autoroutiers de l'A45 et du COL (Contournement Ouest de Lyon).

Maîtriser les flux en provenance et en direction de l'extérieur

- par une réflexion avec les Monts du Lyonnais pour gérer le transit Ouest/Est via le Pays Mornantais ;
- en privilégiant les solutions de contournements de villages et d'aménagement pour les itinéraires existants, plutôt que la réalisation de nouvelles pénétrantes.

Poursuivre la mise en sécurité

et la requalification du réseau routier de transit existant

- en identifiant les différents flux : domicile-travail, transport de marchandises ;
- par la protection des flux les plus fragiles : piétons, vélos, etc. ;
- en proposant des itinéraires d'évitement des centres pour les camions.

Pédibus de St Sorlin

Boîte à outils

- Multi fonctionnalité des voies
- Rabattement : vers gares SNCF Brignais et Givors
- Lignes de bus renforcées et mieux adaptées
- Maîtrise des flux de voitures





Environnement & Cadre de vie

Pour conserver le cadre de vie du Pays Mornantais, "poumon vert" de l'Ouest Lyonnais, un développement garant des équilibres entre les espaces urbains, agricoles et naturels est nécessaire. Les ressources naturelles et la diversité écologique constituent un patrimoine vital dont la préservation est indispensable pour satisfaire les besoins actuels et futurs et pour que la nature continue d'assurer ses fonctions essentielles. La marque identitaire du Pays Mornantais est notamment incarnée par la diversité de nos paysages et la richesse de notre patrimoine bâti, sur laquelle repose notre attachement affectif. Il nous semble important que ce patrimoine naturel, paysager et bâti puisse être découvert et reconnu par les habitants et les visiteurs de ce territoire. Il s'agit de rechercher leurs adhésions pour mieux le préserver.

Un espace de respiration entre deux grandes agglomérations, fragilisé par la pression urbaine

Aujourd'hui, l'aménagement de notre territoire, situé en interface entre ville et campagne, est relativement harmonieux. Avec 60% de terres agricoles, 25% d'espaces boisés et 15% seulement d'espaces urbanisés, les limites de nos villages restent encore bien marquées. Cependant, ces 20 dernières années, le développement résidentiel et les nouveaux espaces économiques ont entraîné un recul des surfaces agricoles et naturelles ; et "l'épée de Damoclès" que représentent les projets autoroutiers pour notre territoire accentue sa fragilité.



Coupure d'urbanisation autour de Mornant

Une ressource en eau précieuse dont le ruissellement important présente des risques en aval



Le Mornantet à Chassagny

Bien que le réseau hydrographique soit important, les débits sont faibles et ne peuvent pas être utilisés pour l'alimentation en eau potable ou pour l'irrigation. Sur nos bassins versants (Garon et Gier), les capacités réduites d'absorption et de filtration des sols constituent un handicap pour l'activité agricole et entraînent des phénomènes d'érosion des terrains. Les risques d'inondations sont importants dans les secteurs urbanisés de l'aval.

LEXIQUE

- (1) - SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
- (2) - PLU : Plan Local d'Urbanisme
- (3) - PENAP : Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains
- (4) - ENS : Espaces Naturels Sensibles
- (5) - HQE : Haute Qualité Environnementale

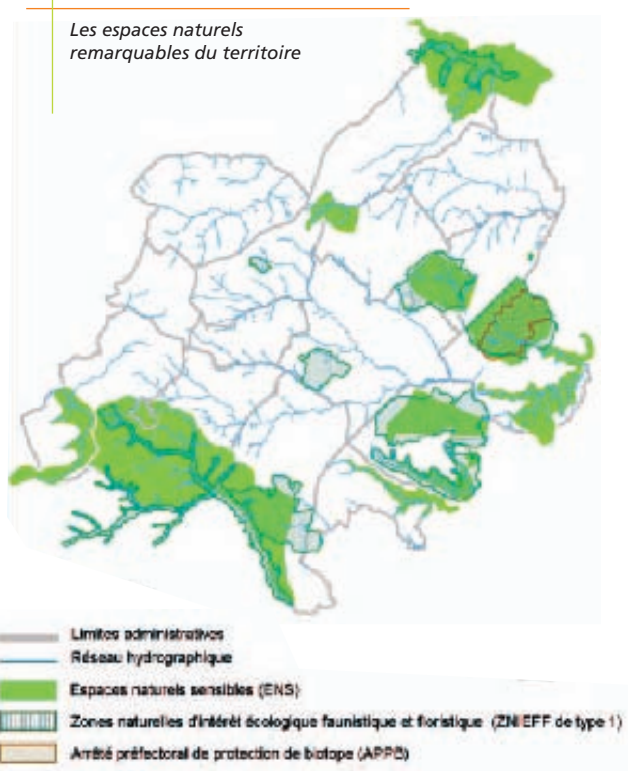


Roseaux, utiles pour l'épuration des eaux

Un patrimoine naturel reconnu

Le Pays Mornantais est considéré par les spécialistes comme un secteur naturel à intérêt écologique départemental. La juxtaposition d'une mosaïque de milieux naturels (marais, landes sèches, prairies humides, boisements, mares, ruisseaux) et d'espaces agricoles contribue à la richesse écologique locale et à la présence de nombreuses espèces faunistiques et floristiques protégées au niveau régional, national, voire européen. L'urbanisation de ces espaces, la déprise agricole ou le développement de pratiques agricoles non adaptées constituent les principales menaces.

Les espaces naturels remarquables du territoire



Chiffres clés

- 10 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- 10 Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour une surface proche de 3500 ha
- 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur les landes de Montagny
- le Pays Mornantais : 1^{er} site départemental avec 129 espèces d'oiseaux nicheurs

Courlis Cendré



Paysages et patrimoine bâti : la marque identitaire

Un relief marqué (plateaux, coteaux, vallons, etc), une mosaïque paysagère où alternent, la marque de l'homme (vergers, cultures, vignes, prairies, villages) et des éléments naturels structurants (boisements, haies, cours d'eau), font du Pays Mornantais, un territoire de caractère.

Ligne à haute tension, mitage pavillonnaire, zones d'activités économiques, nuisent à la qualité paysagère, le souci d'intégration n'est pas suffisamment pris en compte.

Notre patrimoine traditionnel et historique renforce aussi l'identité du territoire : centres-bourgs anciens et bâtisses médiévales, fermes lyonnaises traditionnelles, petit patrimoine vernaculaire (loges, murets, lavoirs, puits, croix), vestiges de l'Aqueduc Romain du Gier, chapelles romanes et églises gothiques, viaducs et ponts de l'ancienne voie ferrée.

Certains éléments de ce patrimoine manquent d'entretien, ou nécessitent des opérations de restauration.



Ferme de la Roche à St Andéol le Château



NOS OBJECTIFS, NOS ACTIONS

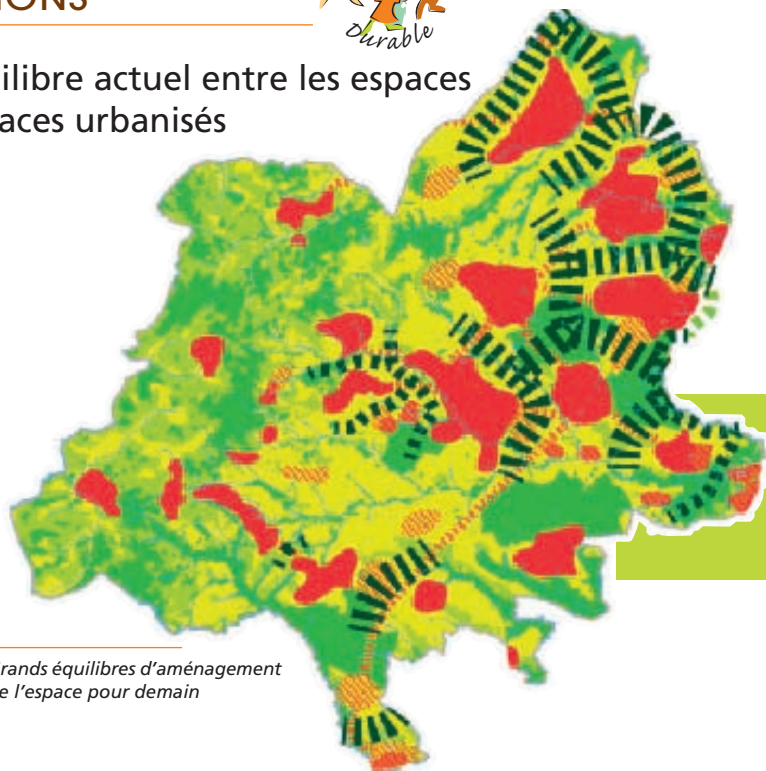
Maintenir et conforter l'équilibre actuel entre les espaces agricoles, naturels et les espaces urbanisés

En inscrivant la **préservation de la trame verte générale de notre territoire** comme principe fort du SCOT⁽¹⁾ de l'Ouest Lyonnais.

En **sécurisant les espaces agricoles et naturels** sur du long terme via les PLU⁽²⁾ et les PENAP⁽³⁾.

En **économisant l'espace** dont la consommation doit être évaluée précisément dans les documents de planification pour l'habitat et le développement économique.

En **rendant inconstructibles les coupures vertes** pour éviter tout risque de conurbation entre villages.



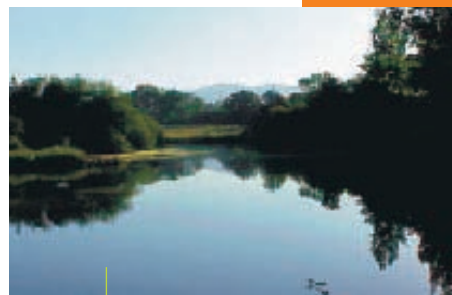
Grands équilibres d'aménagement de l'espace pour demain

	Zone agricole avec atouts identifiés		Schématisme des zones fragiles ou bâti diffus
	Zone naturelle à fort enjeu		Schématisme des zones fragiles liées à l'influence des voiries
	Espaces agro-naturels		Schématisme des coupures d'urbanisation internes
	Schématisme des enveloppes urbaines		Schématisme des coupures d'urbanisation externes

Préserver les ressources naturelles et prévenir les risques naturels

Maîtriser le ruissellement et l'érosion des sols par :

- la réalisation d'ouvrages de rétention à l'échelle des bassins versant en limitant leur impact environnemental : barrages écrêteurs, retenues collinaires, etc.
- la gestion des eaux pluviales dans les zones urbanisées (bassins de rétention à prévoir pour toute nouvelle opération d'aménagement) ;
- la protection des zones humides, du lit majeur des rivières, la replantation de haies, l'entretien ou la restauration des berges, etc.



Etang de la Vaure

Economiser l'eau et améliorer sa qualité par :

- une meilleure maîtrise des consommations domestiques, agricoles et industrielles ;
- la poursuite des opérations d'assainissement collectif, l'optimisation de l'assainissement autonome et la lutte contre les pollutions d'origine agricole et industrielle.

Conserver les espaces naturels remarquables et la diversité écologique

En **rendant inconstructibles les espaces et les corridors à enjeux écologiques**

- grâce aux documents d'urbanisme (SCOT⁽¹⁾, PLU⁽²⁾) et au PENAP⁽³⁾

En **poursuivant et développant les plans de gestion sur les ENS⁽⁴⁾** par :

- des contrats de gestion des milieux naturels avec les agriculteurs ;
- l'organisation de la fréquentation en répondant aux besoins de loisirs nature tout en prévenant les conflits d'usage.

Entretien du Marais de Morlin par des bovins



Suivre les préconisations de la charte paysagère de l'Ouest Lyonnais

Pérenniser les structures paysagères caractéristiques de la ruralité par :

- le maintien des cultures et des boisements en frange urbaine ;
- la préservation des vergers en coteau et des vignes ;
- la lutte contre les friches ;
- l'utilisation d'essences locales dans les projets de plantations.

Assurer la qualité des espaces publics urbanisés et des nouvelles formes urbaines

- en encourageant les constructions HQE⁽⁵⁾ et en privilégiant les greffes de quartiers plutôt que les extensions de villages avec un bâti trop standard ;
- en apportant une attention particulière au mobilier urbain, en cadrant et limitant l'affichage publicitaire dans un design approprié à l'identité de l'Ouest Lyonnais ;
- en requalifiant les abords des parcs d'activités économiques et en privilégiant les projets de constructions harmonieux.



Vallée du Bozançon

Préserver et restaurer le patrimoine bâti

En encourageant les initiatives privées, associatives et publiques pour la restauration et l'entretien du patrimoine (ex : partenariat avec des associations de réinsertion pour la réhabilitation du petit patrimoine) ;

En menant une politique d'acquisition foncière pour faciliter la restauration d'édifices historiques remarquables (ex : emprises foncières de l'aqueduc romain du Gier).

Loge restaurée par les Brigades vertes à Taluyers



Faire connaître et aimer le territoire pour mieux le respecter

Valoriser l'image de notre territoire, en jouant sur son caractère naturel et agri-culturel

- en structurant l'accueil et l'offre touristique (hébergements et restaurations de caractère, routes du fruit ou du lait, fêtes de village, etc.) dans une logique de tourisme diffus (sportif, culturel, vert, familial) ;
- en réalisant ou en impulsant des projets d'équipements structurant (parc d'activités de loisirs socio-éducatifs, tour panoramique du Signal, aires d'accueil de camping-cars, etc.) ;
- en aidant au développement de l'agro-tourisme et à la valorisation des produits agricoles locaux.



Animations pédagogiques avec les écoles

Informer, éduquer et sensibiliser pour favoriser des comportements éco-citoyens

- en développant les animations scolaires de sensibilisation à l'environnement et au développement durable ;
- en organisant des visites pour faire découvrir le patrimoine, les activités et savoirs-faire locaux ;
- en veillant à une fréquentation douce des espaces dans le respect des milieux naturels, du patrimoine et des activités locales.

Boîte à outils

- SCOT, PLU
- Politique ENS et PENAP du Département du Rhône
- Contrats de rivières
- Charte paysagère de l'Ouest Lyonnais
- Associations locales de défense du patrimoine
- Office de Tourisme intercommunal des Balcons du Lyonnais
- Association de développement touristique du Lyonnais



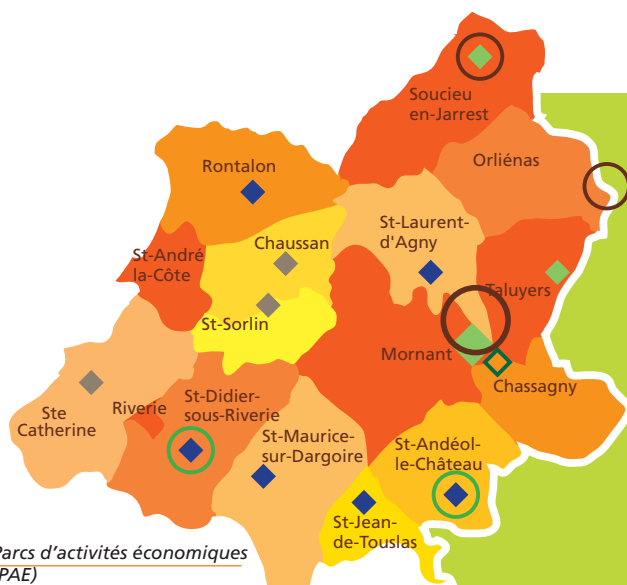


Acteurs & Activités Economiques

Remarquables par leur taille humaine et la diversité de leurs activités, nos entreprises locales sont génératrices de richesses et d'emplois. Chaque année, de nouvelles implantations sont motivées par la situation géographique du Pays Mornantais, sa qualité environnementale et son développement démographique qui suscite de nouveaux besoins en services. Conforter l'ancrage des entreprises existantes, soutenir le commerce et l'artisanat, et accueillir de nouvelles activités en élargissant notre offre d'espaces économiques, constituent les étapes nécessaires que nous entendons privilégier pour favoriser la création d'emplois et améliorer le ratio actifs/emplois sur notre territoire.

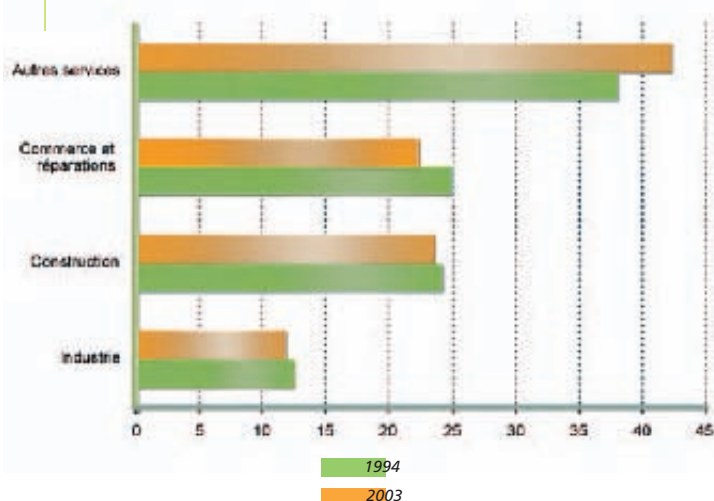
Des entreprises de plus en plus nombreuses, aux activités très diverses

Principalement composé de PME⁽¹⁾ et de TPE⁽²⁾, notre tissu économique compte près de 1000 entreprises en 2006. Les créations suivent une progression régulière : + 8 % de nouvelles sociétés en 2005. Le secteur de la construction est bien représenté et celui de l'industrie des métaux se maintient bien, notamment grâce au dynamisme des PME développant des procédés et des produits de niches : menuiserie métallique, mécanique de précision pour l'aéronautique et l'automobile, etc. L'économie résidentielle, reposant sur les services aux entreprises et aux ménages, fait écho aux besoins de la population et connaît un développement important. Malgré tout, le ratio emplois/actifs reste très faible (0,47). Ce sont les services qui remportent la palme avec 64 % de l'emploi local. Aujourd'hui, nos 3 parcs d'activités communautaires sont pleins et les demandes d'installation spécifiques (artisans et TPE) restent difficiles à satisfaire par manque de foncier adapté.



Parcs d'activités économiques (PAE)

Répartition des établissements actifs par secteur d'activité en %



- ◆ PAE Communautaire Structurantes
- ◆ PAE Communautaire de proximité
- ◇ PAE de proximité privées
- ◆ Zones artisanales
- Projet de création ou d'extension de PAE
- ◆ Projet de création de hameaux d'entreprises
- Projet d'extension d'une zone artisanale et de qualification en hameau d'entreprises

LEXIQUE

- (1) - PME : Petites et Moyennes Entreprises
- (2) - TPE : Très Petites Entreprises



Cobaltix, parc d'activités économiques d'Arbora à Soucieu en Jarrest

NOS OBJECTIFS, NOS ACTIONS

Renforcer la dynamique du tissu économique local, par :

Le maintien de l'ancrage territorial des entreprises existantes, tissu vital du Pays Mornantais :

- en accompagnant les projets d'entreprises (créations, transmissions) avec l'appui des chambres consulaires et des autres organismes professionnels (syndicats, banques, plate-forme d'initiative locale, etc.) ;
- en soutenant le commerce local et en favorisant le développement des activités de services.

L'émergence d'un milieu d'entreprises :

- en dynamisant, soutenant accompagnant les initiatives des associations d'entreprises ;
- en permettant un véritable dialogue entre les élus et les entreprises.

La création d'un label économique et identitaire :

- par une stratégie de marketing territorial axée sur nos conditions d'accueil : cadre de vie, qualité environnementale, services aux entreprises et à la population, proximité de l'agglomération, un projet de territoire pour conforter l'avenir (déplacements, logements, etc.) ;
- par des communiqués dans la presse spécialisée ou des manifestations liées à l'économie locale ;
- en transformant nos atouts paysagers en plus-value pour l'entreprise.

Développer une offre de sites d'activités, élargie et diversifiée pour accueillir des PME industrielles et tertiaires

Par l'extension et la création de nouveaux parcs d'activités communautaires :

- environ 25 hectares supplémentaires sur des sites choisis : pour leur desserte, et dans le respect des équilibres naturels et agricoles du territoire ;
- avec des efforts particuliers sur la qualification paysagère de ces espaces : gestion des déchets, de l'eau, espaces verts, etc.

Par la création de hameaux d'entreprises basée sur une offre foncière de proximité, adaptée aux TPE⁽²⁾ et aux artisans :

- création de plusieurs sites de petite taille, à proximité immédiate des centres-bourgs, répartis de manière équilibrée sur le territoire, bien intégrés dans leur environnement paysager et d'une facture architecturale et paysagère soignée.

En favorisant les opérations de mixité des fonctions en centres-bourgs pour renforcer la présence des services marchands et non marchands :

- en maintenant des activités en rez-de-chaussée : interdire le changement de destination des locaux commerciaux ;
- par des programmes de construction incluant cette ambition de mixité des fonctions ;
- en développant les micro-entreprises, le télé-travail, etc.

Club des Entreprises
de la Région des
Coteaux du Lyonnais :
journée proximité
emploi 2006
à Chassagny



Parc d'activité économique des Platières - Mornant



Boîte à outils

- Partenariats avec les acteurs économiques locaux
- Promotion de l'image économique du territoire
- Extension des PAE
- Hameaux d'entreprises
- Règles d'urbanisme (PLU et SCOT)

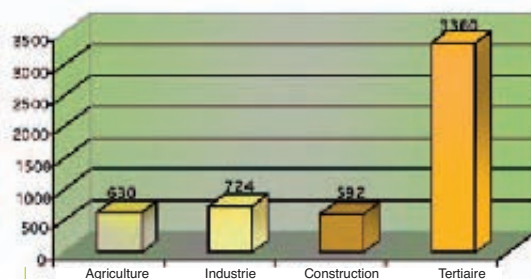


Emploi

Si le taux d'activité en Pays Mornantais est plus élevé que celui de la Région Rhône-Alpes, il n'en demeure pas moins que l'offre est loin d'atteindre une parfaite adéquation avec la demande. La mobilisation des acteurs économiques, associée aux efforts de notre Espace Emploi et de notre service économique, favorise le rapprochement entre le monde de l'entreprise et les demandeurs d'emploi. Avec l'extension de l'Espace Emploi, la création de la salle multimédia pour la formation à distance, et nos interventions pour obtenir très prochainement le statut d'Antenne d'une Maison de l'Emploi, nous mettons tout en œuvre pour faciliter les démarches liées à la recherche d'emploi et à l'embauche sur notre territoire.

Des emplois et des actifs sur place, mais peu d'adéquation entre l'offre et la demande

Tandis que l'emploi agricole accuse une rapide diminution sur le Pays Mornantais (- 25 % entre 1990 et 1999), l'emploi tertiaire est en nette progression (+ 55 % pour la même période). Le taux de chômage reste relativement faible (moins de 6%) et 62,2 % de la population travaille. On constate néanmoins que le plus grand nombre de nos actifs travaille en dehors du territoire, et notamment sur l'agglomération lyonnaise. Le profil de nos actifs (majoritairement des femmes, autour de 30-45 ans, qui recherchent des emplois administratifs) ne correspond pas aux besoins de nos entreprises, notamment dans le bâtiment et la métallurgie où les métiers sont souvent manuels et physiques. Ces secteurs sont contraints de recruter leurs salariés à l'extérieur du territoire sans toutefois pouvoir leur garantir un logement sur place (loyers élevés et pénurie de logements).



Répartition de l'emploi local par secteur d'activités

NOS OBJECTIFS, NOS ACTIONS

Renforcer la création d'emplois locaux et favoriser le recrutement sur place

Accueillir de nouvelles activités créatrices d'emplois :

- par le développement des équipements médico-sociaux, qui répondent également aux besoins de services ressentis localement.

Poursuivre nos actions visant à renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois :

- grâce au rôle essentiel de notre service de proximité : l'Espace Emploi accueille, conseille et rapproche les demandeurs d'emploi et les entreprises ;
- à travers les journées de l'emploi : journée proximité emploi/formation, forum emploi jeunesse.

Faciliter localement les démarches liées à l'emploi et l'insertion :

- future antenne d'une Maison de l'Emploi, l'Espace Emploi devient le relais local pour l'ensemble des actions du Service Public de l'Emploi en matière d'emploi et d'insertion.

Rendre accessible la formation sur place :

- notre salle multimédia ouverte en 2006 à l'Espace Emploi accueille les demandeurs d'emploi pour des formations qui peuvent être très personnalisées selon les besoins de chacun ;
- par un conventionnement avec des organismes de formation agréés.

Favoriser le développement de nouvelles formes de travail, dont le télé-travail :

- par une meilleure desserte du territoire en réseaux de télécommunication.

Boîte à outils

- Espace emploi, future antenne d'une Maison de l'Emploi
- Salle multimédia
- Manifestations pour l'emploi



Atelier de transformation des fruits rouges : Sicoly à St Laurent d'Agnay



Agriculture

L'agriculture joue un véritable rôle économique, elle génère des emplois locaux et participe largement à la cohésion sociale du territoire. Partie prenante dans l'aménagement et la gestion de l'espace, elle conforte notre identité culturelle et une qualité de vie que nous tenons à préserver. Si la proximité de l'agglomération lyonnaise constitue un atout pour les débouchés commerciaux qu'elle offre, la pression foncière fragilise les exploitations et l'urbanisation est consommatrice d'espace agricole. Le maintien du dynamisme de l'activité agricole dépend des moyens que nous saurons mettre en oeuvre collectivement, pour protéger durablement les espaces agricoles et rendre possible l'installation des jeunes. C'est un enjeu majeur pour l'avenir du territoire.

Une économie agricole basée sur la diversité des productions et des systèmes de commercialisation mais fragilisée par la pression foncière

Le Pays Mornantais compte 300 exploitations en 2006 sur une surface agricole totale de 9500 ha, soit 60% du territoire. Les principales productions nationales coexistent. Cette diversité de produits, renforcée par la mise en place, dans les années 1970, d'un réseau d'irrigation collectif, est déterminante pour une meilleure adaptation aux débouchés et aux aléas du marché.

Des cultures à haute valeur ajoutée comme l'arboriculture, le maraîchage et des petits élevages spécialisés se sont développées. La proximité de Lyon et le bassin local de consommation contribuent à l'essor des circuits courts de vente directe (à la ferme, marchés et magasins de producteurs comme Uniforme) ou indirecte (restaurants, petits commerces et GMS⁽¹⁾). La SICOLY qui rassemble 240 producteurs de fruits constitue également un atout pour la commercialisation et la transformation des fruits.

Malgré cela, en 20 ans, le Pays Mornantais a perdu 15% de sa surface agricole et 27% de ses exploitations. Les projets d'autoroutes et le développement urbain rendent les conditions de travail plus difficiles et la précarité foncière qui en découle, accentue les difficultés d'installation. L'activité d'élevage (65% des surfaces agricoles) qui joue un rôle majeur en terme de gestion de l'espace, en est la première victime.

Chiffres clés

- Surface agricole : 60% du territoire, soit 9500 ha
- 300 exploitations
- près de 600 emplois permanents
- de nombreux emplois saisonniers, ou induits (agro-alimentaire, machinisme, etc.)





NOS OBJECTIFS, NOS ACTIONS

Assurer la pérennité de l'espace agricole

Sécuriser le foncier agricole par :

- la préservation des zones agricoles dans les documents d'urbanisme et via les PENAP⁽²⁾ pour le long terme ;
- la création d'une commission de coordination des PLU⁽³⁾ et la définition de règles communes sur les zonages et la mutabilité des bâtiments dans le SCOT⁽⁴⁾.

Assurer une gestion optimisée du foncier par :

- la création de commissions foncières locales pour une gestion collective et concertée ;
- la mise en place d'un outil informatique de veille et d'analyse foncière ;
- l'instauration d'une politique d'acquisition et de stockage du foncier.

Maintenir le nombre d'exploitations agricoles et assurer le renouvellement des générations



Ferme à St André la Côte

Intervenir en faveur de l'installation dans les secteurs en déprise :

- en créant des fermes-relais, de zones d'activités agricoles et en ayant recours à du portage foncier, etc.

Mettre en œuvre une démarche d'accompagnement approfondie des cédants et des candidats à l'installation :

- grâce à un partenariat renforcé entre les collectivités et les organismes professionnels agricoles.

Inciter ou conforter les démarches environnementales des agriculteurs



Soutenir les agriculteurs dans la mise en place de bonnes pratiques environnementales :

- l'agriculture raisonnée, l'agriculture biologique (pratiques respectueuses de la qualité de l'eau, gestion des déchets agricoles, etc.) ;

Poursuivre et développer les actions agri-environnementales sur les ENS⁽⁵⁾ :

- les contrats de gestion des milieux naturels remarquables en partenariat avec des agriculteurs (prairies humides, mares, revalorisation agricole de friches, etc.)

Initier et favoriser les actions environnementales multi-fonctionnelles :

- le co-compostage de déchets verts, la replantation de haies, la mise en place de jachères fleuries, la prévention des inondations (haies, zones de stockage des eaux, etc.)



Plantation d'arbres par les élèves de la Rose des Vents (Chassagny) sur l'exploitation de Pascal Chambe à Mornant

Boîte à outils

- PLU
- SCOT
- PENAP (compétence du Département)
- Partenariat avec Chambre d'Agriculture, SAFER, ADASEA
- CDRA⁽⁶⁾ (Région)



Collecte du plastique agricole

Aider les exploitations à utiliser les atouts du péri-urbain et à mieux s'y adapter

Soutenir des actions apportant de la valeur ajoutée aux productions locales :

- actions structurantes : atelier de découpe de viande, de transformation de fruits, irrigation, etc. ;
- promotion des produits locaux (marque collective du Lyonnais) ;
- valorisation des savoir-faire locaux, de l'image du territoire.



Producteur de St Didier au marché de Mornant

Assurer la promotion des débouchés de proximité et des circuits courts :

- vente directe : étude d'opportunité des marchés locaux, promotion des points de vente ;
- utilisation des produits locaux dans la restauration collective publique ;
- soutien aux projets structurants : marchés du terroir, paniers de saison livrés à domicile, etc.

Favoriser et accompagner les projets d'agro-tourisme initiés par des agriculteurs :

- chambres d'hôtes, gîtes ruraux, fermes auberges, fermes pédagogiques.

Sensibiliser sur les opportunités offertes par la multi-fonctionnalité de l'agriculture :

- étude de nouveaux débouchés : production de bio-carburant, utilisation du grain-énergie pour les chaudières d'équipements publics ;
- développement de partenariats entre collectivités et agriculteurs pour des prestations de services : co-compostage des déchets verts, protection de la biodiversité, entretien des friches et chemins, salage, etc.

Coopérative
la Sicoly
à St Laurent
d'Agnay



Les éleveurs dans
la peau de leurs
vaches : fête de
la vache 2005

Faciliter la cohabitation, favoriser la communication et valoriser le travail des agriculteurs

Favoriser le dialogue entre agriculteurs, élus et société civile :

- dans les commissions agricoles communales ou réunion PLU⁽³⁾
- grâce à des conférences, forums, films-débat sur l'agriculture, etc.

Montrer le rôle de l'agriculture sur le territoire et expliquer le métier d'agriculteur :

- les articles dans les bulletins municipaux et l'Aqueduc, les animations agricoles dans les écoles, le soutien aux fêtes agricoles, Internet, etc.

LEXIQUE

- (1) - GMS : Grandes et Moyennes Surfaces
- (2) - PENAP : Périmètre de protection et de gestion des espaces agricoles et naturels péri-urbains
- (3) - PLU : Plan Local d'Urbanisme
- (4) - SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
- (5) - ENS : Espaces Naturels Sensibles
- (6) - CDRA : Contrat de Développement Rhône-Alpes

Ensilage à St Didier-Sous-Riverie



Démarches Territoriales extras

Si la mobilisation de chacun d'entre nous reste la garantie de voir se concrétiser les actions de notre projet de territoire, celles-ci seront assurément conditionnées par l'ensemble des démarches extra-territoriales, en cours ou à venir. Certains dispositifs, comme le CDRA⁽¹⁾ ou le SCOT⁽²⁾, témoignent de la volonté des élus de l'Ouest Lyonnais d'atteindre un développement harmonieux de leurs territoires. La COPAMO a largement contribué à ces réflexions, en se basant essentiellement sur les principes formulés dans notre projet de territoire. Le CDRA⁽¹⁾ et le SCOT⁽²⁾ représentent de réels atouts pour notre développement local car ils le confortent dans le périmètre plus large de l'Ouest Lyonnais. A l'inverse, la DTA⁽³⁾ de l'agglomération lyonnaise et les projets autoroutiers de l'A45 ou du COL⁽⁴⁾ constituent de véritables défis pour l'avenir de notre territoire.

Des démarches volontaires de développement et de planification

Le CDRA, levier du développement socio-économique

Signé avec la Région Rhône Alpes le 13 juin 2003, le Contrat de Développement Rhône Alpes de l'Ouest Lyonnais concerne 4 communautés de communes (CCVL⁽⁶⁾, CCPA⁽⁷⁾, CCVG⁽⁵⁾ et COPAMO) qui ont choisi de se rapprocher pour définir ensemble un programme d'actions à réaliser sur 5 années. Cette démarche partenariale entre la Région et l'Ouest Lyonnais est pilotée par ACOLADE⁽⁸⁾, association créée en 1999.

3 axes fédérateurs ont été définis à la suite d'un diagnostic stratégique sur le périmètre concerné :

- Axe 1 : définir une organisation territoriale à partir de villages densifiés ;
- Axe 2 : développer une activité économique équilibrée ;
- Axe 3 : valoriser l'identité de l'Ouest Lyonnais et se donner les moyens de s'organiser.

Schéma de Développement Economique, Marque Collective Monts et Coteaux du Lyonnais, Charte paysagère, dispositif de veille foncière, vélo-route, ne sont que quelques exemples des actions transversales qui sont réalisées dans ce cadre. Le CDRA⁽¹⁾ de l'Ouest Lyonnais accompagne et soutient également des initiatives privées (aide à la création de chambres d'hôtes ou au développement des points de ventes collectifs, etc.), associatives (festivals, cinéma de plein air, fête de la vache, etc.) ou portées par une collectivité (Relais Assistante Maternelle Itinérants, hébergement collectif à St Andréol le Château, aires pour camping-cars, complexe nautique, etc.).

Le SCOT, outil de planification et d'aménagement de l'espace

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT⁽²⁾) de l'Ouest Lyonnais est un document de référence pour l'ensemble de nos communes. Il est élaboré par les élus des 4 communautés de communes de l'Ouest Lyonnais dans le cadre du Syndicat mixte de l'Ouest Lyonnais (SOL⁽⁹⁾), créé le 27 novembre 2002. Il planifie notre aménagement de l'espace pour les dix années à venir.

Sa procédure d'élaboration, qui devrait s'achever en 2007, comprend trois grandes étapes :

- **Un rapport de présentation de l'Ouest Lyonnais : état des lieux et bilan des démarches engagées.**
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de l'Ouest Lyonnais. Validé par le Comité Syndical le 9 février 2005, il est l'affirmation de nos choix politiques et de notre stratégie d'aménagement durable de l'espace. Il s'appuie sur 3 grands principes :**
 - mettre en œuvre un mode de développement "Ouest Lyonnais" autour du concept des villages densifiés ;
 - assurer un meilleur équilibre de la mobilité et des déplacements sur l'Ouest Lyonnais en développant notamment, les transports en commun ;
 - préserver la marque identitaire de l'Ouest Lyonnais en pérennisant les espaces agricoles et par la gestion et la mise en valeur des espaces naturels.
- **Le Document d'Orientations Générales (DOG), pièce centrale du SCOT⁽²⁾, est la traduction réglementaire de l'ensemble des prescriptions, recommandations et préconisations du PADD.**

Les choix énoncés dans le DOG devront être mis en œuvre dans nos documents d'urbanisme et de programmation communaux (PLU) et intercommunaux (PLH). Grâce à cet outil, le Pays Mornantais devrait pouvoir conforter son mode de développement actuel basé sur le concept de "village densifié".



48 communes
4 communautés
de communes



Des projets qui s'imposent à notre territoire et qui contraignent notre développement

La Directive territoriale d'aménagement (DTA)

La DTA⁽³⁾ est une démarche de l'Etat initiée par le Préfet de Région sur l'aire métropolitaine de Lyon (Lyon - St Etienne - L'Isle d'Abeau). Engagée par décision ministérielle le 23/02/98, elle vise à :

- favoriser le positionnement international de la métropole lyonnaise ;
- contribuer à un développement urbain durable ;
- assurer l'accessibilité de la métropole et l'écoulement du trafic de transit.

Son objectif sous-jacent est la faisabilité des grands projets autoroutiers. Il consiste à initier une nouvelle répartition des dynamiques démographiques, favorable aux territoires en perte d'attractivité (notamment la Vallée du Gier) et limitative sur les secteurs réputés attractifs où les nouvelles infrastructures auront des effets induits divers. Ils pourraient aller jusqu'à engendrer une forme de concurrence, confortant la mise en place de "territoires à prescriptions particulières" dont fait partie le Pays Mornantais.

Pour notre territoire, ces prescriptions particulières se traduisent par un encadrement fort de son développement résidentiel et économique, une manière de préserver le foncier pour mieux installer l'autoroute. Une fois adoptée, la DTA⁽³⁾ devra être prise en compte par les acteurs locaux, pour la mise en compatibilité du SCOT⁽²⁾ et des PLU.

Les projets autoroutiers

Notre territoire est concerné par deux projets autoroutiers majeurs : l'A45 et le Contournement Ouest de Lyon (COL).

Ces deux projets sont toujours en cours de discussion. Selon les services de l'Etat, l'A45 va assurer une liaison routière performante et fiable entre les deux agglomérations de Lyon et St Etienne. Elle va également compléter et améliorer les échanges Ouest-Est. Pour le COL⁽⁴⁾, les objectifs de l'Etat sont d'assurer la fluidité du trafic de transit à l'Ouest de Lyon, de supprimer la continuité autoroutière dans l'agglomération et de favoriser le désenclavement de l'ouest de la région Rhône-Alpes en facilitant l'accès de Saint-Etienne et de Roanne à l'axe Saône-Rhône.

Pour le Pays Mornantais, ces deux axes routiers n'apporteront aucune fluidité au trafic local : ils ne feront que traverser le territoire, en le coupant en deux dans le sens Nord/Sud pour l'A45, et Est/Ouest pour le COL⁽⁴⁾.

Nous jugeons ces voiries inadaptées, destructurantes et consommatrices d'espaces, en particulier agricole. Elles s'inscrivent dans une logique de "gel" et de "zéro développement" et sont de nature à compromettre définitivement le projet de développement durable que nous souhaitons bâtir.

La Communauté de Communes du Pays Mornantais est adhérente à l'association ALCALY (Alternatives au Contournement Autoroutier de Lyon) qui propose des alternatives au COL⁽⁴⁾ et à l'A45 :

- requalification de l'A47 existante ;
- diagonale de Châlon-sur-Saône à St Etienne (via le viaduc de Millau) qui peut capter 20% du trafic international en direction de l'Espagne, etc.



LEXIQUE

- (1) - CDRA : Contrat de Développement Rhône Alpes
- (2) - SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- (3) - DTA : Directive Territoriale d'Aménagement
- (4) - COL : Contournement de l'Ouest Lyonnais
- (5) - CCVG : Communauté de Communes de la Vallée du Garon
- (6) - CCVL : Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais
- (7) - CCPA : Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle
- (8) - ACOLADE : Association des Coteaux du Lyonnais pour l'Aménagement et le Développement
- (9) - SOL : Syndicat de l'Ouest Lyonnais

Pays Mornantais

Identité & évolution

Notre territoire possède une histoire. Il doit être regardé comme un patrimoine, que nous avons reçu en héritage avec ses richesses et ses fragilités. Pour nous, habitants et élus du Pays Mornantais, principaux acteurs de son développement, son évolution doit s'inscrire dans une logique de développement durable. Notre devoir est de lui préserver toute son autonomie et sa vitalité économique et sociale, sur la base d'une identité "renouvelée" faite de traditions et de modernité.

Identité de notre territoire

Les éléments constitutifs de son identité traditionnelle

- une agriculture ancienne, encore très présente (60 % de SAU⁽¹⁾) avec des cultures très diversifiées (céréales, élevage, vigne, arboriculture, etc.) qui façonnent le paysage ;
- 85% du territoire en espaces agricoles et naturels, moins de 15 % du territoire consacré à l'urbanisation ;
- des formes de villages typiques, des bourgs médiévaux, des villages écrins, des villages en plateau, etc. ;
- de nombreux hameaux liés au passé agricole du territoire ;
- un patrimoine bâti riche : villages fortifiés, villages perchés (Riverie), villages en versant (Chaussan), etc. ;
- un patrimoine historique : aqueducs romains, chapelles, manoirs, châteaux, viaducs, etc. ;
- un patrimoine naturel : diversité des paysages (plateau, vallons, etc.), richesse de la flore et de la faune.

Une identité qu'on peut qualifier "d'agri-culturelle", mais soumise à d'importants facteurs de fragilisation liés à la péri-urbanisation.

Des facteurs de fragilisation et d'évolution de notre territoire

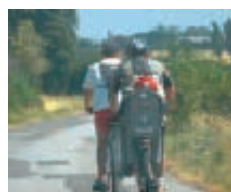
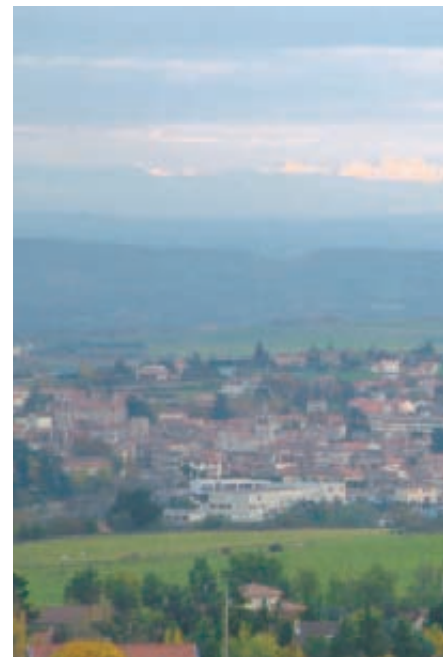
Comme tout territoire péri-urbain, le Pays Mornantais est soumis à des tensions diverses.

- Tensions humaines : l'intégration de nouvelles populations, une cohabitation entre les "néo-ruraux" et les exploitants agricoles qui pose parfois problème : chant du coq qui indispose le nouvel habitant, lenteur du tracteur qui contrarie l'automobiliste pressé, et inversement, plainte légitime du paysan qui constate des vols de fruits liés à la fréquentation croissante des chemins ruraux.
- Tensions paysagères : une forte urbanisation au cours des années 1980/1990, avec une tendance au mitage des espaces naturels et agricoles, des changements de destination de bâtiments agricoles, une construction dominante d'habitat pavillonnaire qui conduit à une certaine banalisation des formes bâties, à un étalement urbain plus ou moins maîtrisé. Un recul de l'activité agricole et l'apparition de friches.



LEXIQUE

- (1) - SAU : Surface Agricole Utile
- (2) - PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- (3) - SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
- (4) - EAJE : Equipement d'Accueil de Jeunes Enfants



- Tensions foncières : une pression foncière accrue, liée à la raréfaction des terrains constructibles et à une forte demande, mais aussi l'augmentation vertigineuse du prix des terrains et des maisons, rendant de plus en plus difficile l'accès à la propriété pour les classes moyennes et les jeunes ménages.
- Tensions en matière de déplacements : l'accroissement démographique, l'augmentation de la population active et des déplacements domicile-travail, le développement des zones d'activité, l'urbanisation des Monts du Lyonnais, conduisent à un accroissement global des échanges avec l'agglomération lyonnaise, avec une tendance à la saturation des axes structurants ou pénétrants du territoire, des difficultés dans les traversées de villages, une utilisation massive de la voiture, en l'absence d'une offre de transports en communs suffisante.

Evolution en affichant une identité renouvelée

Face à cette réalité, l'évolution de notre territoire doit s'inscrire dans une logique de développement durable. Il s'agit de préserver l'autonomie et la vitalité économique et sociale du territoire, sur la base d'une identité "renouvelée" faite de traditions et de modernité. C'est un patrimoine qui doit être géré comme un espace susceptible de conserver dans le futur, des potentialités d'adaptation et des usages non prévisibles dans le présent. Mais c'est aussi un héritage en paysages, en espaces naturels et espaces traditionnels bâtis que nous avons le devoir de préserver.

Il faut partir du principe que la campagne vue comme le réservoir d'expansion de la ville est un modèle périmé. Il existe aujourd'hui une alternative au phénomène de banlieue, fut-elle chic, qui est le réseau de villages, à condition que la pérennité des espaces agricoles et des coupures vertes soit garantie. Il s'agit de rechercher un équilibre permettant de préserver le caractère rural du territoire sans négliger son essor économique et social.

Ainsi l'adoption par le SCOT du concept de "village densifié" doit permettre un développement maîtrisé de l'urbanisation, sans fragiliser le patrimoine agricole et paysager de notre territoire. Le village qui se densifie, comble progressivement les « dents creuses » de sa tâche urbaine, se reconstruit sur lui-même, préserve des espaces à vocation d'équipements ou d'espaces de respiration. Il doit répondre aux attentes de mixité sociale et fonctionnelle en conciliant qualité et densité.

Les actions et les outils à mettre en œuvre :

- maîtrise de l'urbanisation avec limitation des zones à urbaniser dans les documents d'urbanisme (POS/ PLU, SCOT) ;
- protection des bâtiments et paysages remarquables (délimitation des coupures vertes à protéger, attention particulière aux zones de contact urbain-agricole, classement des haies et des arbres isolés, etc.) ;
- charte paysagère ;
- soutien à l'activité agricole : favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, consolider et pérenniser la vocation agricole des sols ;
- protection et gestion des zones naturelles (espaces de respiration), des corridors biologiques (biodiversité) ;
- renforcement des transports en communs : liaisons avec les gares, navettes de rabattement, etc. ;
- développement des modes de transport doux : création de sur-largeurs sur les voies à vocation intercommunales du territoire, projet d'une voie verte ou vélo-route structurante, plans cyclables communaux et intercommunaux, PDIPR⁽²⁾, etc.



Préserver une identité morale autant que visuelle

La qualité et la diversité des paysages apportent une forte plus-value à l'identité des villages et à l'attractivité du Pays Mornantais, les habitants sont attachés à ce cadre de vie. Il s'agit de conforter cette identité agri-culturelle, et pour cela, le territoire doit se conformer à une déontologie de l'aménagement prévoyante et prudente. La ligne directrice doit répondre à des exigences de qualité et d'authenticité : tout projet d'aménagement public ou privé doit s'efforcer d'être cohérent avec l'image du territoire (places publiques, immeubles résidentiels, etc.). Il faut éviter de reproduire les solutions urbaines (mobilier public adapté au caractère rural du territoire), garder à l'esprit que la voirie est une carte de visite du territoire, et toujours conserver le souci du détail. Cependant, dans le bâti nouveau, plutôt que de pasticher l'ancien, il est préférable d'afficher une modernité lisible par l'utilisation de matériaux contemporains (verre, acier, béton). Dans cette exigence générale de qualité, l'approche environnementale est un axe fort et déterminant pour tous les projets (constructions HQE, etc.). Il s'agit également de faire adhérer à cette identité les nouvelles populations qui arrivent sur le territoire.

Un effort de communication permanent est nécessaire, tous les outils existants, modernes ou traditionnels, sont mobilisés pour une communication convergente : Aqueduc, site Internet, charte de l'agri-citoyen, fête de la vache, etc.

Il s'agit bien d'être en cohérence avec le principe de développement durable, afin de pérenniser un modèle de développement du territoire, soucieux des équilibres entre espaces urbains, naturels et agricoles.

Identité de la structure COPAMO

La Communauté de Communes du Pays Mornantais possède une histoire qui repose sur une pratique relativement ancienne de l'intercommunalité. Aujourd'hui, elle souhaite orienter son développement autour de deux axes : la subsidiarité et la proximité, pour cela le couple Communauté de Communes-Communes doit être consolidé. La solidité de ce couple est sans doute le meilleur rempart pour éviter une dilution du territoire dans l'agglomération et préserver l'identité des villages qui le composent.

Une structure opérationnelle

- Un SIVOM⁽⁵⁾ crée dans les années 60, ancêtre de la Communauté de Communes avec, en héritage, des habitudes de travail en commun des 16 communes bien ancrées ;
- Des compétences nombreuses, développées notamment dans le domaine des services à la population.

Une identité marquée par l'effort de mutualisation des services et une volonté de proximité :

- de services à la population importants sont gérés par la COPAMO : centre culturel, espace emploi, service petite Enfance avec les EAJE⁽⁴⁾ et le RAMI, service jeunesse avec les Centres de Loisirs, portage de repas aux personnes âgées, etc.

Le souhait des élus de la COPAMO est de proposer des services adaptés aux besoins de la population, tenant compte des mutations démographique et sociologique du territoire. Le souci d'améliorer l'accessibilité de ces services doit être permanent : la création du RAMI itinérant en est la meilleure illustration. Cependant, cette volonté d'équité sociale sera renforcée par un effort de territorialisation des nouveaux équipements communautaires, compatible avec des critères techniques et financiers qui restent déterminants.



La COPAMO souffre cependant toujours d'un manque de visibilité de ses actions auprès des habitants, d'où un effort permanent de communication à mener : Aqueduc, site Internet, etc. Une présence plus physique de notre structure dans les communes, améliore toujours la perception et la permanence de son action auprès des élus communaux et des habitants. Elle renforce les sentiments d'appartenance et de reconnaissance.



Un contrat de mariage basé sur la subsidiarité et la solidarité

La Communauté de Communes a été constituée dans l'objectif de mutualiser les moyens, et de permettre aux communes de réaliser des actions ou de proposer des services qu'elles ne pourraient pas créer ou assumer seules. L'action de la COPAMO doit favoriser l'épanouissement de la Commune en privilégiant la synergie. Il faut reconnaître que la rigidité du cadre législatif des compétences transférées est parfois un

frein. L'efficacité doit primer, il appartient à la COPAMO de trouver la flexibilité nécessaire sans déroger à la réglementation. A l'épreuve du terrain, on se rend compte que certaines compétences gagneraient beaucoup à être davantage partagées (voirie, sociale, etc.) La solidité du couple Communauté de Communes-Communes repose en partie sur une synergie gagnante-gagnante mieux comprise. Là encore, les efforts de communication sont importants, avec les structures communales (élus et agents), avec la population qui garde le réflexe mairie. La stratégie de communication doit se situer dans la continuité de la politique de l'espace pour conforter l'identité morale du territoire.

Selon le principe de subsidiarité, il s'agit de réserver uniquement à la COPAMO ce que les communes ne pourraient effectuer seules de manière efficace, ou du fait de moyens insuffisants (petites communes). Il s'agit tout autant de conforter à long terme l'identité individuelle de chaque village à travers la spécificité du territoire COPAMO et son identité partagée.



Rayonnement extérieur de la COPAMO et du Pays Mornantais

Vu sa situation géographique, le Pays Mornantais est en interaction avec d'autres pôles tels que l'agglomération lyonnaise, le territoire de l'Ouest Lyonnais, la ville de Givors et les Monts du Lyonnais. Ces relations permettent au territoire d'affirmer ses particularités, mais également de rechercher des complémentarités avec ces espaces voisins. Il est important que notre territoire existe et coopère à des échelles géographiques plus grandes et plus pertinentes pour certaines actions.

A contrario, si le territoire entend se faire reconnaître, il faut qu'il soit pris en compte par les tiers : habitants du territoire comme partenaires extérieurs. Une différenciation des échelles de l'intercommunalité est donc nécessaire.



Les spécificités et les complémentarités du Pays Mornantais avec ses voisins

- Avec l'agglomération lyonnaise : en tant que pôle d'emplois, l'agglomération lyonnaise attire une grande partie de la population active du Pays Mornantais, qui doit gérer des déplacements domicile/travail très importants. La problématique des déplacements représente donc un thème sur lequel le Pays Mornantais a intérêt à travailler avec l'agglomération afin de mieux gérer ces flux.

Le Pays Mornantais est aussi un espace de respiration pour la population citadine de l'agglomération lyonnaise. Le renforcement des infrastructures touristiques du territoire répond à cette quête de loisirs verts. Mais, attention au risque de sur-fréquentation de certains espaces agricoles ou naturels. Cette cohabitation ville-campagne doit être construite sur la prise en compte de l'environnement et de son respect mutuel.

- Avec les autres communautés de communes de l'Ouest Lyonnais : tous frappés par le phénomène de péri-urbanisation, ces territoires ont choisi de se structurer pour promouvoir un mode de développement durable autour du concept de village densifié. C'est une priorité du SCOT. Mais, il existe aussi des projets d'infrastructures autoroutières déstabilisants, qui nécessitent une coordination inter-communautaire. Tout comme le développement des transports en commun exige une coopération étroite avec les villes de l'Ouest lyonnais, dotées d'une gare ferroviaire.
- Avec la ville de Givors : celle-ci représente un pôle de transport et de commerces très visité par les habitants du Pays Mornantais. Cependant, l'intégration de Givors-Grigny dans la Communauté urbaine de Lyon est une nouvelle donne pour le territoire de la COPAMO. Les limites de l'agglomération se rapprochent, ses services aussi, ce qui ne peut que renforcer le besoin d'intercommunalité sur un territoire périphérique comme le nôtre.
- Avec les Monts du Lyonnais : le territoire des Monts du Lyonnais connaît actuellement un important accroissement démographique. Il subit également les premiers effets de la péri-urbanisation (étalement urbain, accroissement des déplacements vers Lyon). Le rapprochement entre la COPAMO et les Monts du Lyonnais aidera à trouver des solutions communes pour faire face à ces défis. Cela permettra également de réfléchir à une meilleure gestion des flux croissants de voitures en provenance des Monts du Lyonnais qui transitent sur le Pays Mornantais pour rejoindre Lyon. Notons que ce rapprochement commence à se concrétiser dans des domaines comme l'agriculture et surtout le tourisme (Pays Lyonnais).

Loin de perdre sa marque identitaire au contact de ses voisins, le Pays Mornantais cultive sa différence tout en travaillant les complémentarités avec ces territoires. C'est une nécessité pour conforter sa propre identité, dans l'identité Ouest Lyonnais.



Ce projet de territoire est le fruit d'un travail de longue haleine entre les élus de la Communauté de Communes du Pays Mornantais et l'ensemble de ses responsables de services. Les analyses et études constituant ce document majeur ont été menées sous la conduite conjointe :

- du vice-Président chargé de l'aménagement de l'espace, **Gérard Grange**,
- et de la Directrice Générale des services, **Patricia Verguin**.

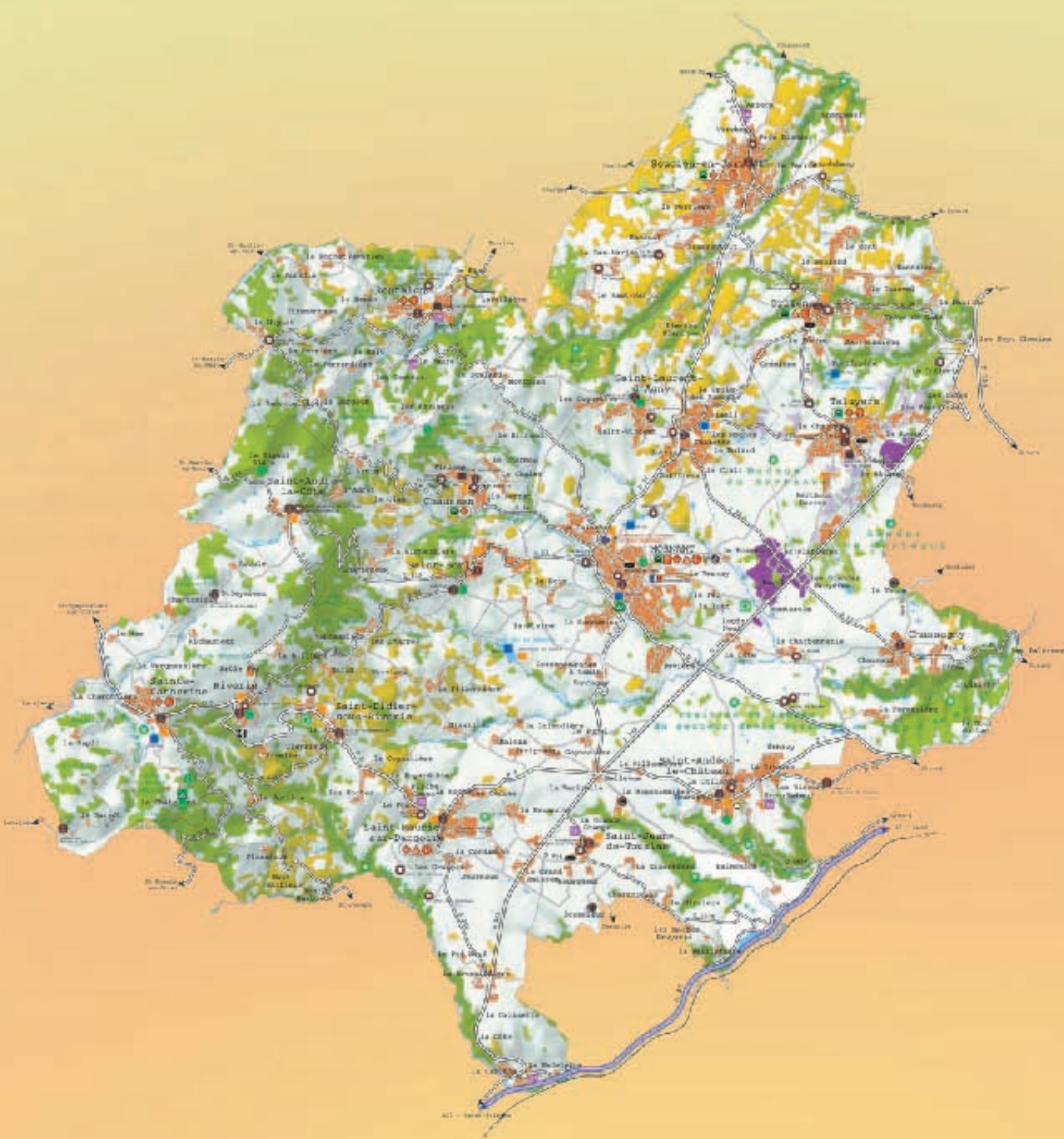
Y ont contribué plus particulièrement, trois chargés de missions :

- **Marie Rousseau** : *aménagement et développement économique, PLH* ;
- **Flavie Cheminal** : *système d'information géographique* ;
- **Arnaud Picard** : *environnement et agriculture*.

Son contenu a fait l'objet, à chaque grande étape de son élaboration, d'une validation par les élus communautaires.



Edité en janvier 2007 par la Communauté de Communes du Pays Mornantais, BP38, le clos Fournerau, Route de St-Laurent-d'Agny, 69440 Mornant, 04 78 44 14 39, copamo@cc-paysmornantais.fr, site : www.cc-paysmornantais.fr ; Responsables de la publication : Alain Estrade, Président et Gérard Grange, vice-Président chargé de l'aménagement de l'espace ; Rédactrice en chef & crédit photos : Martine Marrec, service communication 04 78 19 91 69, communication@cc-paysmornantais.fr ; Direction artistique : Ethik et Taktik 04 78 48 36 02 www.ethiktaktik.com ; Impression : Imprimerie Reboul 04 77 81 59 59 ; Tirage : 2000 exemplaires ; ISBN en cours.



Communauté de Communes du Pays Mornantais
Route de St Laurent d'Agy • 69440 Mornant
tél : 04 78 44 14 39 • fax : 04 78 44 08 80
email : copamo@cc-paysmornantais.fr
site : www.cc-paysmornantais.fr

